



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS** **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 décembre 2019**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le projet de budget rectificatif n°2 (BR2).**

Le BR2 est pour l'essentiel une opération de déprogrammation des crédits des opérations pluriannuelles sur la tranche 2019, ce qui permet de les reprogrammer sans rupture et avec davantage de fluidité sur le BI 2020

Le solde budgétaire de – 1 126 279,35 euros provenant de la confrontation entre les recettes encaissées (94 165 552,46 €) et les crédits de paiement (95 291 831,81 €) s'équilibre par un prélèvement sur la trésorerie fléchée à hauteur de 865 591,14 euros et la trésorerie globalisée à hauteur de 260 688,21 euros

Le résultat patrimonial de fonctionnement s'élève à + 506 822,99 € (UBM 366 394,69 €, SIGDU 137 428,30 € et CFA 3000 €). L'équilibre de la section d'investissement nécessite un prélèvement sur fond de roulement estimé à 738 870 €

Après prélèvement, le niveau prévisionnel du Fonds de Roulement est de 12 012 415,99 euros pour l'établissement (11 442 814,34 € pour UBM, 443 812,10 € pour le SIGDU et 125 789,55 € pour le CFA). Le niveau prévisionnel de la trésorerie s'élève à 18 818 823,93 euros au 31/12/2019 (2 277 585,23€ pour la trésorerie fléchée et 16 541 238,70 € pour la trésorerie globalisée)

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le projet de budget initial (BI) 2020.**

Le BI 2020 est présenté dans un contexte global de sous-financement de l'ESR, dénoncé depuis de nombreuses années. Les ambitions d'UBM, son dynamisme pour déposer des dossiers lors de différents appels à projets doivent être poursuivis. Le dialogue stratégique et de gestion mis en place avec le ministère représente une opportunité réelle qui mobilise actuellement les équipes.

Les éléments de contexte du BI 2020 :

- La pré-notification de la subvention pour charges de service public (SCSP) est intervenue dès le 3 octobre pour un montant de 79 685 280 € (contre 78 854 951 en dotation initiale pour 2019)
- La mise en place d'un dialogue stratégique et de gestion doté de 50 millions d'euros pour 80 opérateurs. Les notifications à ce titre ne sont pas connues à ce jour, elles seront enregistrées au budget rectificatif
- La dissolution de la COMUE (voir infra). Les moyens en ETP et en euros consécutifs à la dissolution seront eux aussi intégrés au budget rectificatif
- Des opérations importantes liées au démarrage de l'opération campus (mise en œuvre de la convention avec la SRIA)

- La dernière année du Labex LASCAR dans sa configuration actuelle
- La loi Avenir professionnel et la réforme de l'apprentissage
- La loi ORE et les nouvelles méthodes de comptabilisation de la CVEC

Les principales caractéristiques du BI 2020 :

- Une consommation des emplois enseignants et biatss relativement stable par rapport à l'année précédente
- Un tableau des autorisations budgétaires qui fait apparaître un total d'autorisations d'engagement (AE) de 98 853 989.70 euros un total de crédits de paiement (CP) de 103 575 717.88 euros et un total de recettes encaissées de 98 852 568.78 euros. **Le solde budgétaire** qui provient de la différence entre les recettes et les crédits de paiement **est déficitaire et se traduit par un prélèvement sur la trésorerie de 4 723 149,10 €**. Ce prélèvement intervient sur la trésorerie fléchée à hauteur de 1 468 786,73 € et sur la trésorerie globalisée pour 3 254 362,37 €
- **Un compte de résultat qui pour la première fois fait apparaître un déficit de fonctionnement de 539 953,96 €** qui se répartit de la manière suivante entre le budget principal et les 2 services à comptabilité distincte (SACD) : UBM : - 773 953,96 € / SIGDU : + 234 000 € / CFA : 0 €
- Ce résultat déficitaire pour UBM s'explique par les 2 raisons suivantes : la méthode de comptabilisation de la recette CVEC 18-19 et le report des dépenses à hauteur de 414 022,35 € ; la qualification de la subvention sur fonds propres versée en 2020 à la SRIA (400 000 €)
- Des investissements qui s'élèvent à 9 343 755,41 € et qui ne sont couverts qu'à hauteur de 6 196 995,37 € ce qui entraîne un prélèvement sur le fonds de roulement de **3 146 760,04 €** qui se répartit comme suit : UBM : 3 001 543,04 € / SIGDU : 110 000 € / CFA : 35 217 €
- **Un niveau final de trésorerie au 31/12/2020 estimé à 14 095 674,83 €** (après prélèvement du solde budgétaire 2020) et qui se répartit entre trésorerie fléchée pour 808 798,50 € et trésorerie globalisée pour 13 286 876,33 €
- **Un niveau final du fonds de roulement au 31/12/2020 estimé à 8 865 655,95 €** (après prélèvement du FDR 2020) : UBM : 8 441 271,30 € / SIGDU : 333 812 € / CFA : 90 572,55 €. Le tableau des opérations pluriannuelles fait apparaître un montant important de restes à payer postérieurs à 2020 ainsi que des restes à engager. Ces derniers ne seront pas intégralement couverts par les restes à encaisser, ce qui nécessitera un prélèvement conséquent sur la trésorerie de l'établissement lors du dénouement des opérations sur les exercices ultérieurs

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé la campagne d'emplois 2020 pour les enseignants chercheurs (8 voix Contre, 21 voix Pour et 0 Abstentions).**

Dans le contexte de rareté des ressources qui est celui de l'établissement, la pertinence des choix et la définition des priorités prennent une importance toute particulière. Une approche croisée des besoins pédagogiques et des besoins de la recherche est essentielle.

La politique de l'établissement en matière de recrutement s'articule, entre autres, autour des quatre axes suivants :

- En application de la convention 2018-2021 signée avec le fond d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la fonction publique (FIPHFP) : le recrutement d'un maître de conférences parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ;

- Il est également proposé de favoriser les parcours professionnels des enseignants du second degré lorsqu'ils remplissent les conditions pour être recrutés comme maîtres de conférences, (être docteurs et qualifiés) ;

- L'Université Bordeaux Montaigne sera tutelle principale de l'Unité Mixte de Recherche « les Afriques dans le Monde » à partir du 1er janvier 2020 et à ce titre souhaite mettre au

recrutement un poste de professeur des universités. Le principe de ce recrutement a été posé lors des réunions de concertation et chaque composante de l'établissement était susceptible de se porter candidate sur ce recrutement ;

- Des recrutements « croisés » sont prévus avec l'université de Franche Comté et l'université de Reims, à la demande de deux enseignants chercheurs de l'UFR STC (département de géographie) et de l'UFR Humanités (département des Lettres), et dans le respect des politiques de formation et de recherche conduites par les établissements et les composantes d'affectation.

La liste des emplois s'établit comme suit :

Corps	Composante	Département	Unité recherche	
PR	Humanités	Lettres	LAM	<i>Tutelle UMR</i>
MCF	Humanités	Histoire	CEMMC	<i>BOE</i>
MCF	STC	Géographie	PASSAGES	<i>Parcours carrière second degré</i>
MCF	IJBA	IJBA	MICA	
MCF	Langues et civilisations	Etudes des mondes anglophones	CLIMAS	
MCF	Humanités	Arts	CLARE	
PR	Humanités	Lettres	TELEM	
MCF	Langues et civilisations	Japonais	CLEE ERSSàB	
PR	Humanités	Histoire de l'Art et Archéologie	CRP2A-IRAMAT	
MCF	Humanités	Philosophie	SPH	<i>Mineure santé</i>
MCF	STC	Géographie	PASSAGES	<i>Echange croisé</i>
MCF	Humanités	Littérature	CLARE	<i>Echange croisé</i>

✎ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la campagne d'emplois 2020 pour les personnels BIATSS.**

La campagne d'emplois 2020 relative aux personnels BIATSS s'engage sous les mêmes auspices. Dans ce contexte très contraint, il a été demandé aux services et composantes de recenser leurs demandes dans une perspective pluriannuelle, et de n'indiquer pour l'année 2020 que les recrutements prioritaires indispensables à la poursuite de leurs activités.

Six recrutements de titulaires constituent cette campagne d'emploi 2020 : un technicien responsable de la scolarité à l'IUT ; un IGE à la direction de la recherche ; un IGE à la direction des relations internationales, parmi les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) ; un conservateur, directeur adjoint à la BU ; un technicien responsable des espaces verts au SIGDU ; un IGE à la DSIN

✎ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention de coordination territoriale (CCT) qui se met en place à la suite de la dissolution de la COMUE des Etablissements d'Aquitaine.**

- Les partenaires de la CCT sont les mêmes que ceux de la COMUE : Université Bordeaux Montaigne, Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de La Rochelle, Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP, Bordeaux Sciences Agro
- La CCT est une structure de coordination légère orientée vers l'offre de formation de 1<sup>er</sup> cycle et la vie étudiante. Elle est structurée autour de missions qui sont réparties entre les établissements. L'établissement qui porte une action le fait pour l'ensemble des partenaires. Pour ce faire il est doté d'emplois, par transfert de l'ex-COMUE
- L'Université Bordeaux Montaigne est porteuse d'une mission et co-porteuse de deux autres. A ce titre elle bénéficie du transfert de 5 emplois. UBM assurera également le secrétariat permanent de la conférence des chefs d'établissements de la CCT et bénéficie pour cela d'un emploi

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le transfert des six emplois consécutifs à la dissolution de la COMUE.**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, les capacités d'accueil en première année de premier cycle (L1 et DUT) et en première année de second cycle.**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé le programme prévisionnel de la campagne CVEC 2019-2020 (2 voix Contre, 27 voix Pour et 0 Abstentions).**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé la mise en place d'un régime d'astreintes pour le service interuniversitaire du SIGDU (4 voix Contre, 18 voix Pour et 7 Abstentions).**

- Compte tenu des missions et responsabilités qui sont les siennes, le SIGDU a l'obligation d'organiser un régime d'astreintes afin de faire face à toute panne ou anomalie, 7 jours sur 7 et 24h sur 24
- Le régime d'astreintes mis en place garantit les agents du SIGDU pendant les temps d'intervention
- Il est assorti d'une prime de 2 500 euros brut par an

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le dispositif de conversion en Primes de Charges Administratives (PCA) des modulations de service octroyées aux directeurs des unités de recherche de Bordeaux Montaigne.**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention avec l'ADERA pour un projet de l'unité de recherche Géoressources (EA 4592).**

- La convention porte sur le versement à l'ADERA de trente-trois mille euros (HT) dans le cadre du projet « Compréhension de l'hétérogénéité des systèmes carbonatés réservoirs »

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un additif à la délibération relative aux tarifs 2019/2020.**

Ces nouveaux tarifs concernent notamment IRAMAT (page 44), le SIGDU (pages 47 et 48), le CFA (pages 49 à105) et les PUB.

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, une remise commerciale de 50% du tarif initial, accordée à un inscrit au DAEU, demandeur d'emploi non indemnisé.**

✚ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, une sortie d'inventaire relative à un déstockage d'ouvrages.**

Suite aux opérations d'inventaire physique du mois de novembre 2019 et au constat :

- De la détérioration des vieux ouvrages stockés au sous-sol de l'administration
- Du poids croissant des provisions pour dépréciation constituées à hauteur de 98% pour les ouvrages de plus de 3 ans
- De l'insuffisance des surfaces mises à disposition

Il est proposé de « pilonner » les ouvrages figurant sur les listes jointes :

- 3020 ouvrages d'AUSONIUS (valorisés à hauteur de 81 971,19 € et dépréciés à hauteur de 75 867,15 € au 31/12/2018)
- 23959 ouvrages édités par les PUB valorisés à hauteur de 319 415,67 € et dépréciés à hauteur de 312 516,40 € au 31/12/2018

- 11292 ouvrages diffusés par les PUB non valorisés dans nos comptes.

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une opération de sortie d'inventaire, validée par Madame la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le CA, portant sur :**

- Du matériel informatique (DSIN) pour un montant de 58 686,51 euros
- Du matériel informatique (IUT) pour un montant de 45 038,22 euros
- Du mobilier et du matériel (DPIL) pour un montant de 14 767,48 euros

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature de nouvelles conventions de coopération internationale avec :**

- L'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal) : une convention cadre, une convention d'application relative à la mobilité enseignante et une convention d'application relative à la mobilité étudiante
- L'Université Fédérale de Rio de Janeiro (Brésil) : une convention cadre et un accord spécifique d'échanges d'étudiants
- L'Université de Toliara (Madagascar) : une convention cadre
- L'Université de Science et Technologie de Huazhong (Chine) : une convention cadre
- L'Université Nationale des Recherches « Haute Ecole d'Economie » de Moscou (Russie)
- L'Université d'Iwate (Japon) : une convention cadre et une convention d'application relative à la mobilité étudiante
- L'Institut de Recherche Dr. José Maria Luis Mora (Mexique) : une convention d'application relative à la mobilité étudiante